



COMPTE-RENDU SOMMAIRE

ETAIENT PRÉSENTS (par ordre alphabétique) :

ADROGUER-CASASSAYAS Séverine- BADIE Anne- BATALLER-SICRE Brigitte- BATARD Benjamin- BOURRAT Alix- CASENOVE Sébastien- GONZALEZ Nicole- HAMELIN Fabrice- JULIA Jonathan- LAVAIL Jean-Marie- LEMORT Raymond- MALHERBE Hermeline- MESTRES Stéphane- MON Nicole- MONSIEUX Sébastien- OLIVE René- PARRA Lucie- PEREZ Raymond- PONTICACCIA-DÖRR Josiane- RAYNAL Sabine- SEGURA Pascal- SEGUREL Jean François- SCHLEGEL Pascal- SUCH Christophe- VAUX Anna- VOISIN Thierry-

ETAIT ABSENT : /

ETAIENT REPRÉSENTÉS :

BOUCHAL Jeanne-Marie Procuration à VOISIN Thierry
BROSSARD Lucie Procuration à VAUX Anna
KHOUNSOMBATH Julia Procuration à BATALLER-SICRE Brigitte

1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET THEATRE :

Budget Théâtre	DEPENSES	RECETTES	Résultat d'exercice
FONCTIONNEMENT	264 819,85 €	264 819,85 €	0

Le Compte Administratif pour l'exercice 2020, fait ressortir un solde de fonctionnement de 0 €, les dépenses et recettes réalisées de la Section de Fonctionnement s'élevant à 264 819,85 €.

Le Conseil Municipal à la **MAJORITE des membres** (3 abstentions : MM CASENOVE, MONSIEUX, PONTICACCIA-DÖRR) :

- Approuve le Compte Administratif du Budget Théâtre

Délibération N°48/2021

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – BUDGET THEATRE

Le compte de gestion du Trésorier étant en parfaite concordance avec les écritures comptables 2020 du budget Théâtre, il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal à la **MAJORITE des membres** (3 abstentions : MM CASENOVE, MONSIEUX, PONTICACCIA-DÖRR) :

- Déclare les comptes de gestion du receveur présentés, conformes et n'appelant ni observation ni réserve

Délibération N°49/2021

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE :

Budget principal	DEPENSES	RECETTES	Résultat d'exercice
INVESTISSEMENT	3 211 814,73 €	3 754 737,24 €	+ 1 761 908,44 €
+ Restes à réaliser	926 972,16 €	2 145 958,09 €	-
FONCTIONNEMENT	6 343 845,75 €	8 145 564,36 €	+1 801 718,61 €

Le Compte Administratif pour l'exercice 2020, fait ressortir :

- Un excédent de Fonctionnement de 1 801 718,61 €
- Un excédent d'Investissement de 542 922,51 € et un excédent de 1 218 985,93 € au titre des Restes à réaliser (excédent global de 1 761 908,44 €)

Le Conseil Municipal à la **MAJORITE des membres** (3 abstentions : MM CASENOVE, MONSIEUX, PONTICACCIA-DÖRR) :

- Approuve le Compte Administratif du Budget Principal de la commune

Délibération N°50/2021

4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le compte de gestion du Trésorier étant en parfaite concordance avec les écritures comptables 2020 du budget principal, il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal à la **MAJORITE des membres** (3 abstentions : MM CASENOVE, MONSIEUX, PONTICACCIA-DÖRR) :

- Déclare les comptes de gestion du receveur présentés, conformes et n'appelant ni observation ni réserve

Délibération N°51/2021

5. AFFECTATION DU RESULTAT 2020 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** des membres :

- Décide d'affecter le résultat comme suit :
 - Un excédent d'investissement reporté de 542 922,51 €, à inscrire au chapitre 001
 - Un excédent de fonctionnement à reporter de 1 801 718,61 €, dont 821 718,61 € en recette d'investissement au compte 1068 – Réserve et 980 000 € en recette de fonctionnement au compte 002-Excédent antérieur

Délibération N°52/2021

6. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Le conseil municipal à l'**UNANIMITE** des membres :

- Décide du **maintien** des taux d'impositions comme suit :

Taxe d'habitation	10,49	Supprimée	
Foncier bâti	17,82	+ TFB département (20.10%)	37.92%
Foncier non bâti	32,84	32.84 %	

Délibération N°53/2021

7. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 – THEATRE DES ASPRES

Il est proposé au Conseil Municipal un budget primitif 2021 pour le théâtre qui s'équilibre en section de fonctionnement à 281 900 €

Le Conseil Municipal à la **MAJORITE des membres** (3 CONTRE : MM CASENOVE, MONSIEUX, PONTICACCIA-DÖRR) :

- Approuve le Budget Théâtre

Délibération N°54/2021

8. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Il est rappelé le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 10 Mars 2021 et indiqué au Conseil Municipal :

- Que le Budget Primitif 2021 s'équilibre en section de Fonctionnement à 8 235 827 € et à 8 457 313,90 € en Section d'Investissement
- Qu'il reprend les résultats du Compte Administratif 2020 après affectation.

Le Conseil Municipal à la **MAJORITE des membres** (3 CONTRE : MM CASENOVE, MONSIEUX, PONTICACCIA-DÖRR) :

- Approuve le Budget Primitif 2021 en retenant comme niveau de vote le chapitre.

Délibération N°55/2021

9. CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES FOURNITURES ADMINISTRATIVES

Le conseil municipal à **L'UNANIMITE** des membres :

- Approuve l'adhésion au groupement de commandes de fournitures administratives, coordonné par la Communauté de communes des Aspres,
- Valide la convention présentée,
- Désigne Jean-Marie LAVAIL, membre de la commission d'appel d'offres de la commune appelé à siéger à la commission d'attribution de ce groupement
- Autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention.

Délibération N°56/2021

10. COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS – PHASE 2 : ELECTION

Une seule liste a été déposée au titre de l'élection des membres appelés à siéger au sein de la CDSP : la Liste Thuir, Toujours un Temps d'Avance composée de :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
ADROGUER-CASASAYAS Séverine	SEGUREL Jean-François
VOISIN Thierry	GONZALEZ Nicole
MALHERBE Hermeline	LEMORT Raymond
LAVAIL Jean-Marie	BOURRAT Alix
MON Nicole	MESTRES Stéphane

Le conseil municipal à **L'UNANIMITE** des membres :

- Elit les membre Titulaires et Suppléants de la Liste Thuir, Toujours un Temps d'Avance, pour siéger au sein de la CDSP.

Délibération N°57/2021

11. CREATION DE LA SPL VILLA PALAUDA

Le conseil municipal à L'UNANIMITE des membres :

- Décide de créer la SPL Villa Palauda
- Approuve les statuts proposés

Délibération N°58/2021

12. DESIGNATION DES MEMBRES APPELES A SIEGER AU SEIN DE LA SPL

Le Conseil Municipal à la MAJORITE des membres (3 ABTENTIONS : MM CASENOVE, MONSIEUX, PONTICACCIA-DÖRR) :

- Désignent MM René OLIVE, Nicole GONZALEZ, Brigitte BATAILLE-SICRE et Raymond PEREZ représentants du conseil municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration de la SPL VILLA PALAUDA

Délibération N°59/2021

13. CONVENTION ETAT PETITES VILLES DE DEMAIN

Le conseil municipal à L'UNANIMITE des membres :

- Approuve la candidature de la ville de Thuir au titre du dispositif Petites Villes de Demain ;
- Approuve le modèle de convention transmis

Délibération N°60/2021

14. MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX – CENTRE DE DEPISTAGE COVID

Le conseil municipal à L'UNANIMITE des membres :

- Approuve la mise à disposition de la salle Jeantet Violet au laboratoire Biopôle 66 et aux infirmiers de Thuir pour la mise en place d'un centre de dépistage COVID ;
- Valide la convention de mise à disposition de locaux proposée
- Autorise le Maire ou son représentant à la signer

Délibération N°61/2021

15. DENOMINATION VOIRIE ESPASSOLES

Faute de proposition, ce point est retiré de l'ordre du jour et sera présenté lors d'une prochaine séance.

LECTURE DES DECISIONS

- N°22-2021 : Demande de subvention pour la construction d'un poste de Police Municipale auprès de l'État et du Département
- N°23-2021 : Demande de subvention pour les travaux d'accessibilité et la création de salles associatives auprès de la Région Occitanie
- N°24-2021 : Demande de subvention pour les travaux d'aménagements paysagers et fonctionnels du bd Ecoiffier auprès de la Région Occitanie et de l'État

- N°25-2021 : Demande de subvention pour les travaux d'aménagements paysagers et fonctionnels du bd Ecoiffier - Tranche 2 - auprès du Conseil Départemental
- N°26-2021 : Demande de subvention pour la création d'un Tiers-Lieu Culturel auprès du Conseil Régional
- N°27 au N°42-2021 : Délibérations du Conseil Municipal du 10 Mars 2021
- N°43-2021 : Demande de subvention pour la rénovation de la Cité Administrative – Tranche 1
- N°44-2021 : Demande de subvention pour les aménagements des Services Administratifs et annexes de l'ancienne Gendarmerie
- N°45-2021 : Demande de subvention pour la construction d'un poste de Police Municipal auprès de l'État et du Conseil Départemental -Annule et remplace la décision n°22-2021
- N°46-2021 : Location d'appartement 22 C La Riberette



LE MAIRE
RENE OLIVE

